

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3709

présenté par  
M. Gosselin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Au début, ajouter les mots :

« Dans un délai de trois ans »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli

Il convient de recueillir, avant l'entrée en vigueur d'un tel article, l'avis du CCNE et de laisser le temps à la commission nationale du débat public, de donner la parole nos concitoyens dans toute la France afin qu'ils s'expriment sur ce sujet particulièrement important.